

**COMPTE-RENDU DES CAPL
D'APPEL DE NOTATION
DES CADRES B
du 20 juin 2019**

« S'il n'en reste qu'un... »

Une fois encore notre Directeur M BONNEL a brillé par son absence, préférant jouer les VRP auprès du Préfet et des élus du département que de s'intéresser à « ses » agents !!!

C'est donc Mme CONRY qui s'est vue attribuer le rôle de Présidente, rôle qu'elle a utilisé avec courtoisie et bon sens.

Concernant les recours en CAPL de notation, toutes catégories confondues, 1 seul dossier en cadre B a été évoqué !!!

Nous ne connaissons donc pas les recours RH ayant eu lieu pour les A et les C !!!

3 agents B ont eu recours à l'Autorité Hiérarchique (1 a sollicité un entretien).

L'Autorité Hiérarchique a rejeté partiellement 4 demandes et donné satisfaction totale à 1.

Au terme des débats :

L'unique dossier défendu a obtenu une partie des modifications demandées (évolution positive du tableau synoptique et de l'expression littérale).

Nous vous rappelons que la mise en place du RIFSEEP va inéluctablement s'accompagner de la rémunération au mérite.

Et que cette rémunération au mérite va reposer sur le CREP (Compte Rendu d'Évaluation Professionnelle) !!!

Nous vous invitons donc, encore une fois, à rester très vigilants sur votre CREP.

En effet, le tableau synoptique et les appréciations générales seront désormais les seuls éléments permettant de justifier le maintien de votre rémunération et de vos primes.

Et quand on connaît la difficulté à rattraper un dossier qu'on a laissé aller !!! Je ne vous fais pas de dessin !!!

ALORS N'OUBLIEZ PAS ET SURTOUT N'HÉSITEZ PAS À FAIRE APPEL !!!

Vos élus Solidaires : F Humbert, V Paumard, H Rieubernet, V Joanchicoy.